

SEMINAIRE DES DIRECTEURS LOME - TOGO

6 au 8 juillet 2015

La Territorialité de la TVA

OBJECTIFS

La TVA représente dans tous les pays membres du CREDAF une part importante des recettes fiscales. La maîtrise des règles de territorialité participera à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et, par conséquent, à une optimisation des recettes issues de cet impôt.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que, sur le plan fiscal, les problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende l'opération économique et non l'individu.

En effet, les opérations ou les actes soumis à la TVA ne sont pas systématiquement rattachés à un Etat, contrairement aux personnes qui sont rattachées aux États par leur nationalité ou leur lieu de résidence. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national, ou, le cas échéant, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

Le présent séminaire vise à créer une dynamique de partage d'expérience entre les pays ayant élaboré des normes tout aussi complexes que nombreuses avec les pays dont les dispositions législatives, même embryonnaires, ne sont pas moins confrontés à des situations complexes.

A ce titre, les points ci-après seront abordés lors de ce séminaire :

- définition de la notion de territoire qui peut présenter des particularités ;
- le niveau d'intégration économique des Etats qui peut avoir une influence sur les règles de territorialité ;
- l'appréhension des prestations de services rendues par des non-résidents ;
- le problème posé par le commerce électronique.

Pour permettre aux participants de mieux mettre en évidence les problèmes rencontrés et donner l'occasion de répondre lors de ce séminaire à leurs attentes, un questionnaire est adressé à tous les pays membres. Les réponses permettront aux animateurs de mieux cerner les problématiques les plus récurrentes et nourrir les échanges entre les participants.

Le séminaire, d'une durée de trois jours, sera animé par deux experts : M. Barthélemy DABRE, Inspecteur des impôts et M. Mohamed REDA, Directeur Interpréfectoral des Impôts des Grandes Entreprises de Casablanca.